

V

(Avis)

PROCÉDURES JURIDICTIONNELLES

COUR DE JUSTICE

Demande de décision préjudicielle présentée par le Landgericht Hamburg (Allemagne) le 25 janvier 2016 — Irene Uhden/KLM Royal Dutch Airlines NV

(Affaire C-40/16)

(2016/C 175/03)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Landgericht Hamburg

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Irene Uhden

Partie défenderesse: KLM Royal Dutch Airlines NV

Question préjudicielle

L'article 7, paragraphe 1, deuxième phrase, du règlement (CE) n° 261/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 11 février 2004, établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, et abrogeant le règlement (CEE) n° 295/91 ⁽¹⁾, doit-il être interprété en ce sens que la notion de «distance» couvre uniquement la distance directe entre le lieu de décollage et la dernière destination, et ce, quelle que soit la distance de vol effectivement parcourue dans un cas particulier?

⁽¹⁾ JO 2004, L 46, p. 1.

Pourvoi formé le 29 janvier 2016 par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) contre l'arrêt du Tribunal (Quatrième Chambre) rendu le 18 novembre 2015 dans l'affaire T-659/14, Instituto dos Vinhos do Douro e do Porto, IP/EUIPO

(Affaire C-56/16 P)

(2016/C 175/04)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) (représentants: O. Mondéjar Ortuño et E. Zaera Cuadrado, agents)

Autres parties à la procédure: Instituto dos Vinhos do Douro e do Porto, IP, Bruichladdich Distillery Co.Ltd